

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIR- ET- CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA**

DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Modifications de Tarifs produits boutique et de nouveaux produits Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs des produits et de déterminer les tarifs des nouveaux produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la vente des articles suivants :

- Sweat Capuche MS au prix de **49 Euros**
- Sweat col rond MS au prix de **39 Euros**
- Mug Thermos au prix de **10 Euros**

Article 2 – la modification du prix de vente des articles suivants :

- Tee-shirt logo Matra sport au prix de **25 Euros** au lieu de 19 Euros
- Tee-shirt Kid Racing au prix de **16 Euros** au lieu de 14 Euros

et ce, à compter du 14 Avril 2025

Article 3 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 09 Avril 2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le **10 AVR. 2025**

Publié ou notifié le **10 AVR. 2025**

Mis en ligne sur le site internet le **11 AVR. 2025**

Le Maire,




Jeanny LORGEUX.